

LA CRUE DE 1910

Une société face aux risques

Repères chronologiques	p. 2
I- Le système d'annonce des crues	p. 3
II- Les aspects de la crue de 1910	p. 5
III – Les secours et mesures d'urgence	p. 9
IV– Prévenir les risques sanitaires	p.11
V– Médiatisation et solidarité	p. 17
VI– Le rapport de M. Picard et les premiers travaux	p. 19
VII– Échelles, repères et mémoires de la crue de 1910	p. 27
VIII– Bibliographie	p. 29
IX– Sources aux Archives de Paris	p. 31
X– Sitographie	p. 32

583	Première crue mentionnée touchant les villes au bord du fleuve.
1197	Une crue de la Seine emporte les ponts de Paris.
Octobre 1499	Le pont de bois Notre-Dame, porteur de 58 maisons, s'effondre dans la Seine.
Février 1649	Les quartiers du Marais et du faubourg Saint-Antoine sont inondés. 7,66 m à l'échelle du pont de la Tournelle.
Janvier 1651	Crue de 7,83 m.
Février 1658	La plus haute crue connue : 8,81 m c'est-à-dire 39 cm de plus qu'en 1910.
Février 1690	Crue de 7,55 m au repère du pont de la Tournelle.
Mars 1711	Crue de 7,62 m au pont de la Tournelle.
1719	Création officielle de l'échelle de mesure des crues au pont de la Tournelle sur l'île Saint-Louis.
Décembre 1740	Crue mémorable de 7,9 m au pont de la Tournelle.
Janvier 1802	Crue de 7,45 m au pont de la Tournelle.
3 février 1854	Arrêté ministériel créant le service hydrométrique du bassin de la Seine, ayant pour mission de mesurer le niveau des eaux et d'alerter les ingénieurs riverains lorsque des crues se préparent. Le préfet peut alors en cas d'urgence avertir la population par affichage.
1876	Crue de 6,69 m.
1882-1883	Crue de 6 m.
1900	Création d'une brigade fluviale pour l'inspection générale de la navigation.
Janvier 1910	Crue de 8,62 m (6 m au-dessus de la côte d'alerte).
Juillet 1910	Réorganisation du service d'hydrométrie par arrêté ministériel. Création de la commission d'annonce des crues.
Janvier 1921	Inondation des ateliers de l'usine Renault à Boulogne-Billancourt.
4 mars 1922	Création de la commission permanentes des annonces de crue et des inondations.
Janvier 1924	Crue de 7,30 m. Décision du ministère des Travaux publics de lancer l'aménagement en amont de Paris de quatre grands lacs artificiels pour servir de réservoirs lors des crues.
1928	Création de la section des barrages réservoirs.
1945 et 1954	Crues modérées grâce aux aménagements de la Seine en amont.
1962	Arrêté créant un service unique : le service central d'hydrologie.
2001	Avant-dernière grande crue de la Seine.
Juillet 2016	Dernière grande crue de la Seine.

I. Le système d'annonce des crues

L'arrêté ministériel du 3 février 1854 fonde le Service hydrométrique du bassin de la Seine à Paris pour la transmission des prévisions numériques aux ingénieurs riverains.

Ce service est créé à l'initiative d'Eugène Belgrand, ingénieur en charge du service des Eaux et des canaux sous le second Empire de 1852 à 1870. Ce type de services se développe dans toute la France pour surveiller le bassin de la Loire, du Rhône, du Rhin, de la Garonne.

À Paris et sur le bassin de la Seine, les mesures et les travaux de prévention sont fondés sur le niveau atteint par la crue de 1876, qui sera dépassé de 2 mètres par celle de 1910.

L'arrêté du 8 juillet 1910 réorganise le service d'annonce des crues en créant deux commissions ministérielles rattachées à un service central du ministère des Travaux publics :

- la commission permanente des inondations (Seine, Loire, Garonne, Rhône) qui dépend des Services centraux des Inondations ;
- la commission des annonces de crues qui dépend du service central hydrométrique et d'annonce de crues.

Ces deux commission fusionnent en 1922 pour devenir la commission permanente des annonces des crues et des inondations.

Bulletin d'annonce de crue du 18 janvier 1910. Archives de Paris, VONC 834.

PONTS ET CHAUSSÉES. SERVICE HYDROMÉTRIQUE DU BASSIN DE LA SEINE.

M. NOUAILHAC-PIOCH, ingénieur en chef, et M. E. MAILLET, ingénieur ordinaire sous la direction de l'inspecteur général, Président de la Commission d'annonce des crues.

ALTITUDES DES ZÉROS DES ÉCHELLES.	PARIS, pont d'Austerlitz.....	26 ^m 24
	— pont de la Tournelle	26 ^m 29
	— pont Royal.....	24 ^m 52
	BEZONS, en aval du barrage.....	20 ^m 74
	MANTES, pont de Mantes.....	12 ^m 91

Dans les eaux basses et moyennes, les échelles du pont d'Austerlitz, de la Tournelle et du pont Royal sont influencées par les barrages, et les hauteurs observées y sont artificielles.
L'échelle de Bezons est la seule pour laquelle le régime du fleuve soit à peu près naturel.

Cotes maxima des grandes crues :	Fév.	Janv.	Déc.	Mars.	Janv.	Déc.	Janv.
PARIS, Austerlitz.....	8 ^m 81	7 ^m 45	6 ^m 10	6 ^m 69	?	6 ^m 12	6 ^m 24
— la Tournelle.....	8 ^m 81	7 ^m 45	5 ^m 85	6 ^m 50	5 ^m 20	5 ^m 84	6 ^m 00
— pont Royal.....	8 ^m 81	7 ^m 45	6 ^m 85	7 ^m 30	6 ^m 21	6 ^m 84	7 ^m 00
Bezons (aval).....	8 ^m 81	7 ^m 45	6 ^m 80	6 ^m 92	6 ^m 05	6 ^m 38	6 ^m 57
Pont de Mantes.....	8 ^m 81	7 ^m 45	7 ^m 39	7 ^m 69	6 ^m 93	7 ^m 54	7 ^m 60

Cotes de submersion :	Austerlitz.	La Tournelle.	Pont-Royal.
Bas port de Paris, correspondant à	2 ^m 64	2 ^m 50	3 ^m 62
Banquettes de halage : Caves du port de Bercy (aval).....	3 ^m 76	3 ^m 56	4 ^m 73
Caves du port de Bercy (amont).....	4 ^m 22	4 ^m 02	5 ^m 15
Affleurement des grands cercles en fonte des culées du pont des Saints-Pères...	5 ^m 14	5 ^m 00	5 ^m 87
Crues désastreuses, à partir de.....	6 ^m 14	6 ^m 00	6 ^m 87

A Bezons, les submersions commencent vers 4^m 80 ;
à Mantes, vers 5^m 26.

AVERTISSEMENT. — Lorsque après la première annonce de la crue, la pluie ou le dégel continuent, la cote indiquée est presque toujours dépassée et un nouveau bulletin en avertit. Lorsque la sécheresse vient à s'établir, les prévisions peuvent n'être pas atteintes complètement ; il en est de même quand, au moment de l'annonce, la Seine est en pleine décroissance.
Le bulletin d'annonce a surtout pour but d'indiquer la cote maximum qui est à craindre. Le jour prévu pour ce maximum peut souvent être retardé ; quelquefois, au contraire, être avancé.

D'après l'instruction générale approuvée par M. le Ministre des travaux publics, la diffusion des avertissements, aux communes riveraines, ne commence que lorsque la crue paraît devoir dépasser la cote de 4^m 14 à Paris (pont d'Austerlitz) et la cote de 4^m 80 à Bezons.

SEINE A PARIS. CONFIRMATION D'ANNONCE DE CRUE.

D'après les nouvelles des stations météorologiques, la crue de la Seine, signalée précédemment

pourra atteindre environ

à Paris, pont d'Austerlitz, la cote 3,10

à Paris, pont de la Tournelle, la cote 3,00

à Paris, pont Royal, la cote 4,10

et à Bezons, la cote 4,00

d'ici *jeudi 24. février*

Crues générales

Paris, le 18 Janvier 1910.

GOTES DU JOUR.	Paris, pont d'Austerlitz.....	<u>2,71</u>	Paris, pont Royal. . .	<u>3,79</u>
	Paris, pont de la Tournelle.....	<u>2,60</u>	Bezons (écluse, aval).....	<u>3,70</u>

Les prévisions relatives aux crues sont affichées au bureau télégraphique du quai Malaquais; elles le sont aussi d'habitude au bureau de l'Inspection générale de la navigation, quai de la Tournelle.

Bureau du Service hydrométrique : 3, rue Ferronet, près la rue des Saints-Pères, PARIS (7^e arrond^t). **H-2**

PONTS ET CHAUSSEES. SERVICE HYDROMETRIQUE DU BASSIN DE LA SEINE.

M. G. LEMOINE, ingénieur en chef, et M. BADIOUX, ingénieur, sous la direction de l'inspecteur général, Président de la Commission d'annonce des crues.

ALTITUDES DES	PARIS, pont d'Austerlitz.....	20 ^m 24
	— pont de la Tournelle.....	26 ^m 29
	— pont Royal.....	24 ^m 52
ZÉROS DES ÉCHELLES.	BEZONS, en aval du barrage.....	30 ^m 74
	MANTES, pont de Mantes.....	12 ^m 91
	<small>Dans les eaux basses et moyennes, les échelles du pont d'Austerlitz, de la Tournelle et du pont Royal sont influencées par les barrages, et les hauteurs observées y sont artificielles. L'échelle de Bezons est la seule pour laquelle le régime du fleuve soit à peu près naturel.</small>	

Cotes maxima des grandes crues :	Fév.	Janv.	Déc.	Mars.	Janv.	Déc.	Janv.
PARIS, Austerlitz.....	1658	1802	1872	1876	1879	1882	1883
— la Tournelle.....	8 ^m 81	7 ^m 45	5 ^m 85	6 ^m 50	5 ^m 20	5 ^m 84	6 ^m 00
— pont Royal.....	»	»	6 ^m 85	7 ^m 30	6 ^m 21	6 ^m 84	7 ^m 00
Bezons (aval).....	»	»	6 ^m 80	6 ^m 92	6 ^m 05	6 ^m 38	6 ^m 57
Pont de Mantes.....	»	»	7 ^m 39	7 ^m 69	6 ^m 93	7 ^m 54	7 ^m 60

Cotes de submersion : Austerlitz, La Tournelle, Pont-Royal.

Bas pont de Paris, correspondant à	2 ^m 64	2 ^m 50	3 ^m 62
Banquettes de halage : Caves du port de Bercy (aval).....	3 ^m 76	3 ^m 56	4 ^m 73
Caves du port de Bercy (amont).....	4 ^m 22	4 ^m 02	5 ^m 15
Affleurement des grands cercles en fonte des culées du pont des Saints-Pères.....	5 ^m 14	5 ^m 00	5 ^m 87
Crues dévastatrices, à partir de.....	6 ^m 14	6 ^m 00	6 ^m 87

A Bezons, les submersions commencent vers 4^m 80; à Mantes, vers 5^m 26.

AVERTISSEMENT. — Lorsque après la première annonce de la crue, le pluie ou le dégel continuent, la cote indiquée est presque toujours dépassée et un nouveau bulletin en avertit. Lorsque la sécheresse vient à s'établir, les prévisions peuvent n'être pas atteintes complètement; il en est de même quand, au moment de l'annonce, la Seine est en pleine décrue.

Le bulletin d'annonce a surtout pour but d'indiquer la cote maximum qui est à craindre. Le jour prévu pour ce maximum peut souvent être retardé; quelquefois, au contraire, être avancé.

D'après l'instruction générale approuvée par M. le Ministre des travaux publics, la diffusion des avertissements, aux communes riveraines, ne commence que lorsque la crue paraît devoir dépasser la cote de 4^m 14 à Paris (pont d'Austerlitz) et la cote de 4^m 80 à Bezons.

SEINE A PARIS. CONFIRMATION D'ANNONCE DE CRUE.

D'après les nouvelles des stations météorologiques, la crue de la Seine, signalée précédemment *pourra atteindre* atteindra probablement :

à Paris, pont d'Austerlitz, la cote *5,90* environ

à Paris, pont de la Tournelle, la cote *5,70* le d'ici

à Paris, pont Royal, la cote *6,60* lundi 24.

et à Bezons, la cote *6,30* = le

Crue analogue à celles de 1882-1883. Maxima atteints sur les affluents de l'Yonne.

Paris, le 21 janvier 1910.

COTE DU JOUR.	Paris, pont d'Austerlitz.....	<i>4,76</i>
	Paris, id. la Tournelle.....	<i>4,62</i>
	Paris, pont Royal.....	<i>5,77</i>
	Bezons (écluse, aval).....	<i>4,92</i>

Les prévisions relatives aux crues sont affichées au bureau télégraphique du quai Malaquais.

Bureau du Service Hydrométrique : 3, rue Perronet, près la rue des Saints-Pères, PARIS.

H-2

PONTS ET CHAUSSEES. SERVICE HYDROMETRIQUE DU BASSIN DE LA SEINE.

M. NOUAILHAC-PIOCH, ingénieur en chef, et M. E. MAILLET, ingénieur ordinaire sous la direction de l'inspecteur général, Président de la Commission d'annonce des crues.

ALTITUDES DES	PARIS, pont d'Austerlitz.....	26 ^m 24
	— pont de la Tournelle.....	36 ^m 29
	— pont Royal.....	24 ^m 52
ZÉROS DES ÉCHELLES.	BEZONS, en aval du barrage.....	30 ^m 74
	MANTES, pont de Mantes.....	12 ^m 91
	<small>Dans les eaux basses et moyennes, les échelles du pont d'Austerlitz, de la Tournelle et du pont Royal sont influencées par les barrages, et les hauteurs observées y sont artificielles. L'échelle de Bezons est la seule pour laquelle le régime du fleuve soit à peu près naturel.</small>	

Cotes maxima des grandes crues :	Fév.	Janv.	Déc.	Mars.	Janv.	Déc.	Janv.
PARIS, Austerlitz.....	1658	1802	1872	1876	1879	1882	1883
— la Tournelle.....	8 ^m 81	7 ^m 45	5 ^m 85	6 ^m 50	5 ^m 20	5 ^m 84	6 ^m 00
— pont Royal.....	»	»	6 ^m 85	7 ^m 30	6 ^m 21	6 ^m 84	7 ^m 00
Bezons (aval).....	»	»	6 ^m 80	6 ^m 92	6 ^m 05	6 ^m 38	6 ^m 57
Pont de Mantes.....	»	»	7 ^m 39	7 ^m 69	6 ^m 93	7 ^m 54	7 ^m 60

Cotes de submersion : Austerlitz, La Tournelle, Pont-Royal.

Bas pont de Paris, correspondant à	2 ^m 64	2 ^m 50	3 ^m 62
Banquettes de halage : Caves du port de Bercy (aval).....	3 ^m 76	3 ^m 56	4 ^m 73
Caves du port de Bercy (amont).....	4 ^m 22	4 ^m 02	5 ^m 15
Affleurement des grands cercles en fonte des culées du pont des Saints-Pères.....	5 ^m 14	5 ^m 00	5 ^m 87
Crues dévastatrices, à partir de.....	6 ^m 14	6 ^m 00	6 ^m 87

A Bezons, les submersions commencent vers 4^m 80; à Mantes, vers 5^m 26.

AVERTISSEMENT. — Lorsque après la première annonce de la crue, le pluie ou le dégel continuent, la cote indiquée est presque toujours dépassée et un nouveau bulletin en avertit. Lorsque la sécheresse vient à s'établir, les prévisions peuvent n'être pas atteintes complètement; il en est de même quand, au moment de l'annonce, la Seine est en pleine décrue.

Le bulletin d'annonce a surtout pour but d'indiquer la cote maximum qui est à craindre. Le jour prévu pour ce maximum peut souvent être retardé; quelquefois, au contraire, être avancé.

D'après l'instruction générale approuvée par M. le Ministre des travaux publics, la diffusion des avertissements, aux communes riveraines, ne commence que lorsque la crue paraît devoir dépasser la cote de 4^m 14 à Paris (pont d'Austerlitz) et la cote de 4^m 80 à Bezons.

SEINE A PARIS. CONFIRMATION D'ANNONCE DE CRUE.

D'après les nouvelles des stations météorologiques, la crue de la Seine, signalée précédemment *se continuera à* décroître progressivement et l'on aura environ :

à Paris, pont d'Austerlitz, la cote *2,60*

à Paris, pont de la Tournelle, la cote *2,50*

à Paris, pont Royal, la cote *3,50*

et à Bezons, la cote *3,50*

l'ici vers lundi matin à Paris, et lundi soir à Bezons.

La décrue continue partout à l'amont.

Paris, le 12 Mars 1910.

COTES DU JOUR.	Paris, pont d'Austerlitz.....	<i>3,08</i>	Paris, pont Royal.....	<i>4,09</i>
	Paris, pont de la Tournelle.....	<i>2,92</i>	Bezons (écluse, aval).....	<i>4,14</i>

Les prévisions relatives aux crues sont affichées au bureau télégraphique du quai Malaquais; elles le sont aussi d'habitude au bureau de l'Inspection générale de la navigation, quai de la Tournelle.

Bureau du Service hydrométrique : 3, rue Perronet, près la rue des Saints-Pères, PARIS (7^e arrond^t).

H-2

II. Les aspects de la crue de 1910

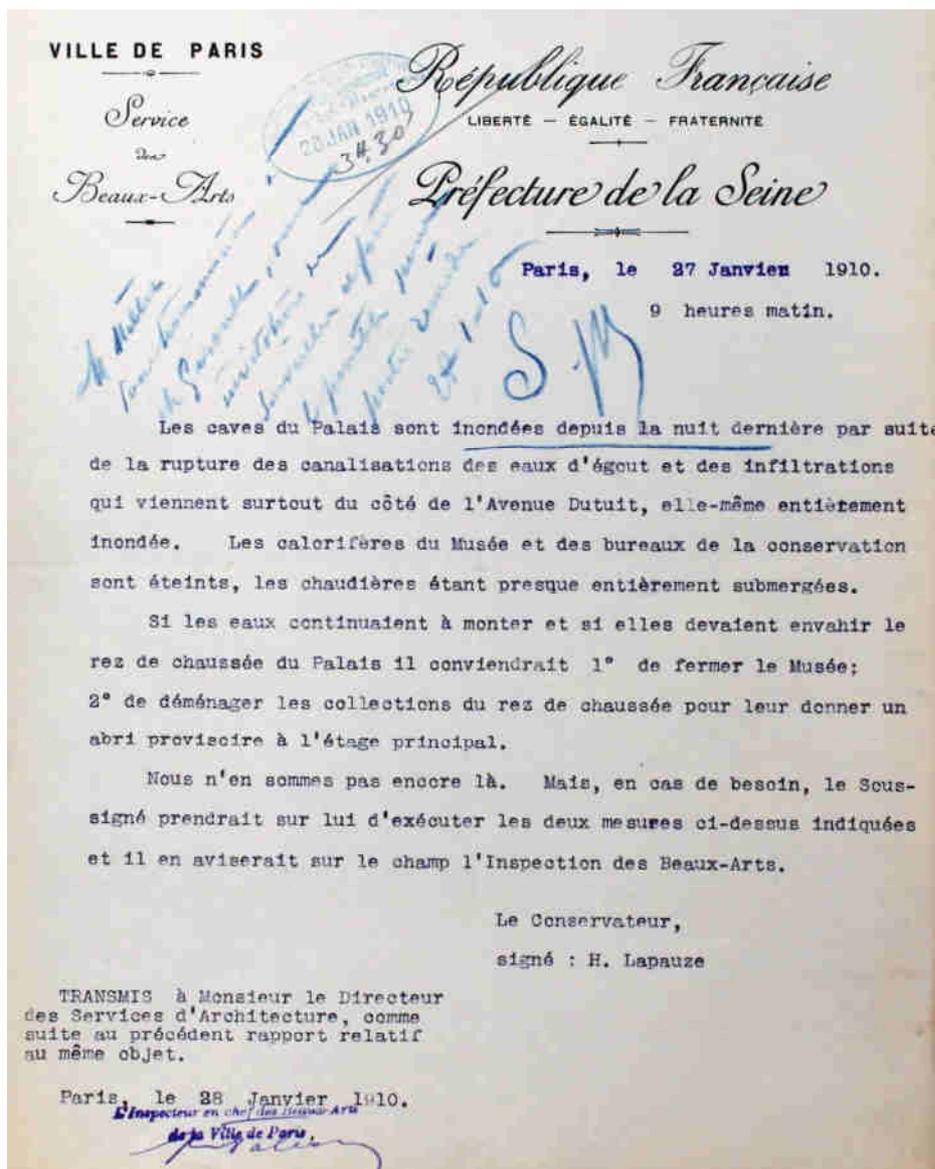
L'inondation de janvier 1910 est le résultat de plusieurs éléments météorologiques simultanés, qui se sont conjugués à la situation géographique de Paris et la réaction des sols :

- un été particulièrement pluvieux et un hiver marqué par de fortes précipitations (des chutes de neige importantes et des pluies torrentielles touchent toute l'Europe à partir de l'automne 1910) ;
- des terres saturées d'eau, entraînant une forte montée de la Seine en amont (les affluents de la Seine, comme la Marne et l'Yonne, sont aussi en crue).

Dans la capitale, l'eau emprunte les voies souterraines et de surface, récemment ouvertes, destinées aux transports et aux égouts. Elle déborde de la Seine ou surgit du sous-sol, gagne les quais et les rues, remontant jusqu'à la gare Saint-Lazare.

Contrairement aux préconisations d'Eugène Belgrand, deux voies de chemin de fer avaient été construites le long de la Seine, voies royales pour accélérer l'inondation. Celle-ci touche douze arrondissements et plusieurs centaines d'artères. Certains lieux prestigieux situés à proximité de la Seine, comme le Petit Palais et le Louvre, sont touchés par la montée des eaux.

Lettre du conservateur du musée du Petit Palais au directeur des services d'architecture, 27 janvier 1910. Archives de Paris, VM91 4.



En janvier 1910, six lignes de métro sont déjà en fonctionnement, dont une passant sous la Seine, et quatre lignes sont en construction. Paris compte dix gares, quatre seront touchées par l'inondation : les gares d'Orsay, de Lyon, des Invalides et Saint-Lazare.

L'énergie alors utilisée dans la capitale provient de trois sources :

- le gaz, pour les lampadaires municipaux et la majorité des habitations ;
- l'air comprimé, pour les horloges publiques, les ascenseurs et certaines industries ;
- l'électricité, principalement pour le métro et une partie de l'éclairage public.

Pendant la crue, les usines, les stations et les câbles fournissant l'électricité sont noyés, et le courant est coupé même dans des quartiers non inondés.

Le métro, tout comme les canalisations des égouts, participent à la propagation de l'eau par les voies souterraines. Ces deux avancées technologiques se retournent en quelque sorte contre la ville, *victime de sa modernité*.

Paris est en effet au début du XX^e siècle l'une des métropoles du monde les mieux équipées en transports en commun. On y recense notamment onze compagnies de tramways, à cheval, à vapeur, à air comprimé et électriques.

Puisque les sources d'énergie moderne sont inopérantes, les vieux omnibus hippomobiles sont remis en service et les 75 000 chevaux encore présents dans la capitale s'avèrent très utiles.

Rassemblés dans le hall de la gare de Lyon transformé en écurie, les chevaux mourront en grand nombre.

Station de métro Odéon après l'inondation causée par la crue, 26 février 1910. Archives de Paris, D10S9 18/4/22.

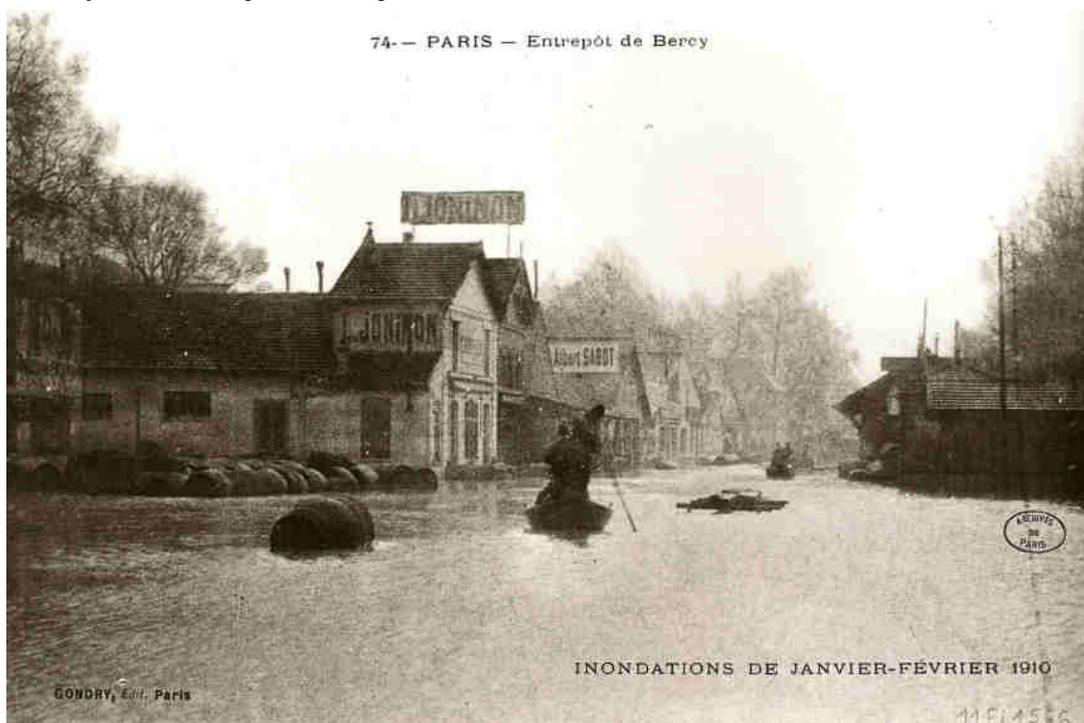


La montée des eaux interrompt également le trafic commercial du premier port fluvial de France, en immobilisant les péniches dans Paris ou en banlieue. La Seine est en effet à l'époque une voie primordiale pour le ravitaillement de la capitale.

Les entrepôts de Bercy sont totalement inondés dès le 22 janvier ; un lac de 5 mètres de profondeur s'y forme, et les tonneaux dérivent dans une forte odeur d'alcool.

Cependant, les Halles centrales ne sont pas atteintes par les eaux et Paris connaît plutôt des difficultés d'acheminement qu'une véritable pénurie alimentaire, même si les denrées entreposées dans les 22 000 caves inondées sont bien souvent avariées.

Entrepôts de Bercy inondés, janvier 1910. Archives de Paris, 11Fi 1566 et 11Fi 1562.



359. - Paris-Venise. - Inondations 1910
Entrepôt de Bercy. Rue du port de Bercy

11Fi 1562

III. Les secours et mesures d'urgences

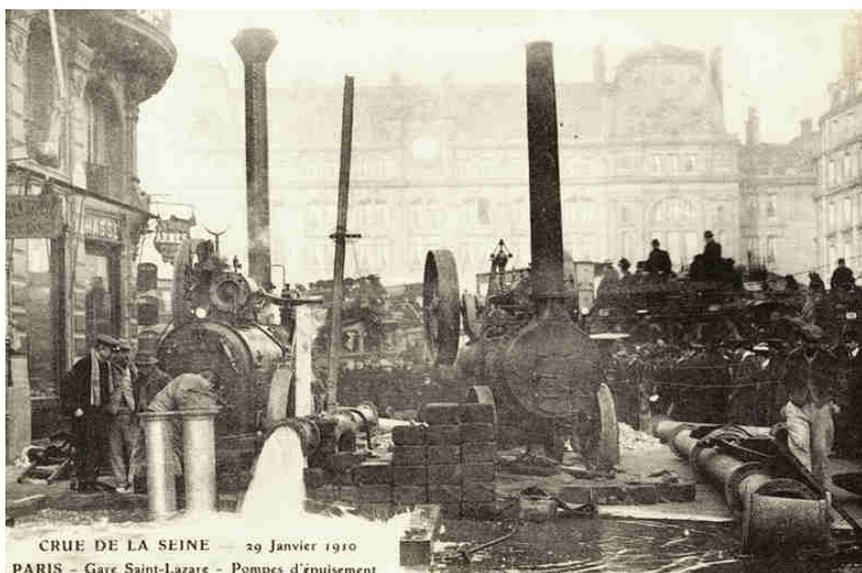
Le 26 janvier, le préfet de la Seine convoque une session extraordinaire du conseil municipal pour organiser les secours. Il s'agit de faire face à cette catastrophe envers laquelle les services habilités semblent mal désemparés. Ces mesures d'urgence doivent répondre à deux besoins : l'aide aux personnes et l'arrêt de la propagation des eaux.

Il est décidé de faire appel au ministère de la Marine et aux soldats du Génie de l'armée de Terre pour assurer des opérations de secours, jusque là réalisées par les services municipaux, la police et les sapeurs-pompiers.

Les marins réquisitionnés par le préfet Lépine arrivent à Paris avec 300 canots Berthon, barques pliables à fond plat.

La tâche est énorme : 20 000 immeubles inondés (sur les 80 000 que compte la capitale), 150 000 personnes sinistrées. Plus encore que Paris, la banlieue est durement touchée et 200 000 personnes cherchent refuge dans la capitale, où les capacités d'accueil sont plus importantes.

Des pompes d'épuisement sont mise en action. L'eau est pompée et évacuée en plusieurs endroits stratégiques de la ville, le but étant d'abord d'évacuer les souterrains et les voies de chemin de fer. Ces pompages mécaniques rapides ont parfois pour conséquence de provoquer des affouillement (érosion due à un courant rapide) avec risque d'effondrement de maisons.



Pompage d'épuisement à la gare Saint-Lazare, carte postale, janvier 1910.
Archives de Paris, 8Fi 11.



Affiche municipale, 8^e arrondissement, 28 janvier 1910.
Archives de Paris, ATLAS 194.

Les soldats du Génie sont réquisitionnés pour diverses tâches : construire ponts et passerelles pour la circulation des personnes et l'évacuation des malades, installer des digues contre les débordements, colmater des brèches et pomper l'eau.

Les marins de Brest, avec les canots Berthon, assurent une autre partie des secours, de l'acheminement des blessés au transport des personnes. Cette action améliorera la perception des Bretons, immigrés encore mal vus dans la capitale.



Les pontonniers sur le Cours de la Reine, carte postale, janvier 1910.
Archives de Paris, 8Fi 11.



Les sapeurs du 2^e génie construisent un pont sur l'esplanade des Invalides, carte postale, janvier 1910.
Archives de Paris, 8Fi 11.

PARIS - La Grande Crue de la Seine (Janvier 1910)
112 - Les sapeurs du 2^e génie (venant d'Angers) construisent un pont à l'esplanade des Invalides. - ND Photo.



Les canots des équipages de la flotte à Brest, janvier 1910.
Archives de Paris, 11Fi 2386.

La Crue de la Seine (Janvier-Février 1910)
54. - Les Canots des Equipages de la Flotte à Brest et le Parc d'Equipage des Ponts dans la Cour de la Préfecture de Police. J. H.

IV. Prévenir les risques sanitaires

Pendant la crue

Depuis 1883, les ordures ménagères sont jetées dans des récipients spécifiques rendus obligatoires par le préfet de la Seine, Eugène Poubelle, et acheminées en tombereaux vers quatre usines d'épuration situées en proche banlieue. Mais le 23 janvier 1910, les usines de Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et Vitry deviennent inaccessibles.

Pour éviter les risques d'épidémie (celle de choléra de 1884 est encore très présente dans les esprits), le préfet Lépine ordonne que les tombereaux des éboueurs soient déversés dans la Seine à partir du pont de Tolbiac et du viaduc d'Auteuil. L'opération « ordures au fil de l'eau » durera plus de 15 jours, malgré les protestations des communes situées en aval.

Note de l'ingénieur chargé du contrôle des usines d'ordures ménagères à l'inspecteur général, 8 février 1910. Archives de Paris, VONC 834.

PRÉFECTURE DE LA SEINE
DIRECTION ADMINISTRATIVE
DES TRAVAUX DE PARIS
SERVICE TECHNIQUE
de la Voirie Publique et de l'Éclairage
1^{re} Section

(N° 328)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MINUTE
N° 5
Fondation 1910
(Section Travaux Publics, Arrondissement)
SECTION

Paris, le 8 février 1910

N° _____

NOTE pour Monsieur l'Inspecteur Général.

Cue de la Seine
Ordures ménagères

Le Voisin d'Issy-les-Moulineaux qui a tenu de marcher aujourd'hui 8 février, sera arrêté demain 9, et les deux arrondissements que j'avis tenu d'y envoyer (7^e et 15^e) devront retourner l'un à Pantin-Sarcelles, l'un à Châtouville.

Cette situation est due à l'encombrement des fossés, amené par le nombre extraordinaire de voyages supplémentaires. Le 7^e arrond^t, qui a 8 itinéraires réguliers, en a envoyé 51 en plus; le 15^e arrond^t, qui a 55 itinéraires, en a envoyé 11 en plus, de sorte que l'Voisin a été absolument débordé.

Les itinéraires supplémentaires contiennent, outre quelques ordures, une majorité de décombres, gravats, vases et jusqu'à des pavés. Il est impossible que cette situation se prolonge, les Voisins ne pouvant, sans crainte d'accident de machines, recevoir ce genre de déchets qui doivent être portés aux décharges.

Il convient, en conséquence, d'invoquer les sections à surveiller le chargement des tombereaux et à refuser absolument le chargement de ces décombres qui doivent faire l'objet - le cas échéant - d'itinéraires spéciaux, lesquels ne doivent pas être dirigés sur les Voisins, mais envoyés aux décharges.

Je prie Monsieur l'Inspecteur Général de vouloir bien donner, par les voies les plus rapides, des instructions dans ce sens, et de mon côté je prescrirai aux Voisins de refuser tout tombereau qui serait chargé de décombres.

L'Ingénieur chargé du Contrôle des Voisins d'ordures ménagères:
Signé: Hagerolle.

Copie conforme adressée à Monsieur l'Ingénieur de la 6^e Section à titre d'instruction.
Paris, le 9 février 1910
L'Ingénieur Général chargé du Service technique de la Voirie Publique et de l'Éclairage:
Signé: Brochez

Copie conforme délivrée à Monsieur _____ Cond^t
à titre d'instruction
PARIS, le 8 FEV 1910
L'Ingénieur de la 6^e Section,
Signé: _____

7 Cui con
à titre d'instruction
9/2/10
LM

Pendant la décrue

Les quais de la Seine servant de dépôts pour les entreprises de constructions implantés dans la ville, des épaves et autres débris en bois flottent un peu partout dans les zones inondées. Il est nécessaire de les récupérer.

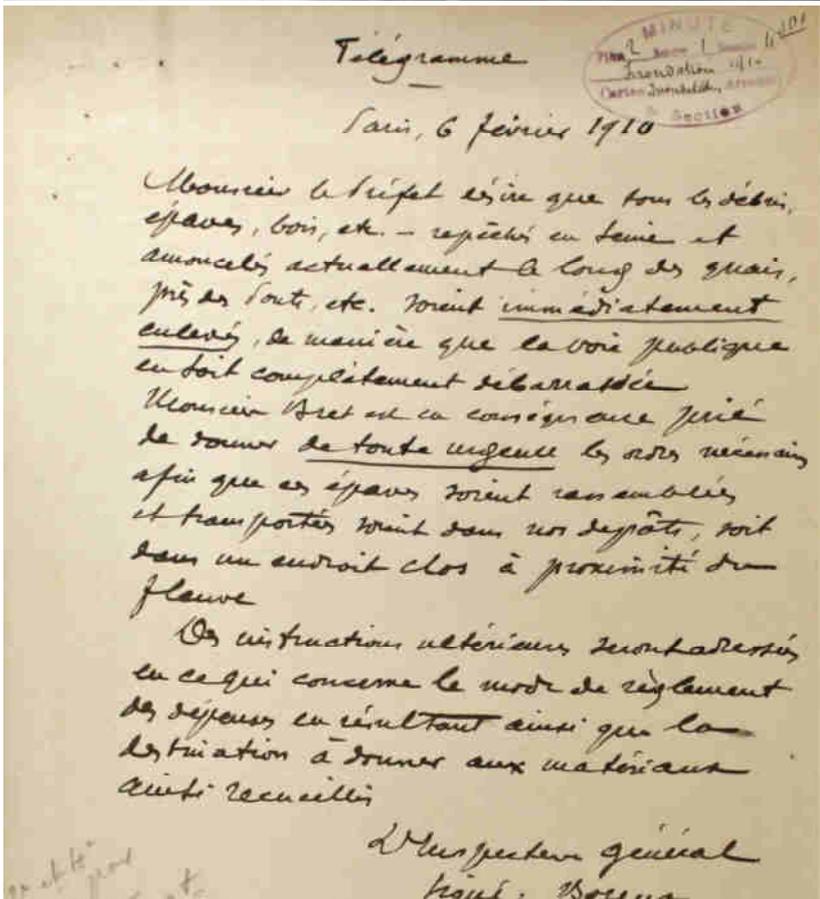
Des entreprises privées proposent de débarrasser la ville de tous ces éléments flottant. Les services techniques vont aussi tenter de récupérer les bois encore bons et les faire sécher.

L'usine municipale de pavés de bois créée en 1883 sur le quai de Javel est par ailleurs entièrement inondée. Il faut savoir qu'en 1910, environ un quart des grandes artères parisiennes est encore couvert de pavés en bois qui réduisent les cahots et atténuent le bruit des sabots. L'usine fabrique un million de pavés par an à la fin du XIX^e siècle. À cause de la crue, son stock est inondé et en voie de putréfaction.



Pavés flottants rue du Bac, carte postale, 1910.

Archives de Paris, 8Fi 11.



Télégramme de l'inspecteur général des ponts et chaussée, chef du service de la voie publique et de l'éclairage de la ville de Paris, à tous les chefs de section, 9 février 1910.

Archives de Paris, VONC 834.

Après la crue

À partir du 29 janvier, la Seine cesse de monter. Deux crues secondaires se produisent encore en février et en mars et il faudra attendre le 15 mars avant que la Seine ne regagne définitivement son lit.

On peut enfin pomper de façon efficace l'eau des caves, les débarrasser des débris et des boues nauséabondes, puis les désinfecter le plus rapidement possible afin d'éviter les risques d'épidémie.

La désinfection des locaux et des rues inondées revient aux services de la ville. Les fournisseurs officiels municipaux proposent alors leurs désinfectants dont le plus utilisé est la chaux vive.

Les mairies d'arrondissement distribuent ces produits aux habitants, les architectes voyers et les ingénieurs de la Ville suivent ensuite l'avancée de la désinfection.

Le nettoyage de la capitale prendra deux mois, écartant tout risque de catastrophe sanitaire.

Archives de Paris. Tous droits réservés.

DOCKS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
106, Avenue de Versailles, PARIS (XVI^e)
Le plus important approvisionnement de Ciments et Chaux de tout Paris.

CHAUX VIVE
POUR DÉSINFECTER LES LOCAUX INONDÉS

NOTA. — Pour recevoir cette marchandise prière de s'inscrire de suite car les quantités disponibles arrivant petit à petit des Usines productrices sont immédiatement livrées suivant les demandes enregistrées.

N° de Téléphone habituel (interrompu) 678-34
N° de Téléphone auxiliaire (FONCTIONNANT) 683-21

Prospectus envoyé à la 6^e section (mairie du 16^e arrondissement), février 1910.

Archives de Paris, VONC 834.



Immeuble rue de Bercy badigeonné de chaux après la décrue, 1910.

Archives de Paris, 11Fi 2324.

Les croix indiquent la hauteur des eaux.

Lettre de le société Villemur et Compagnie, fournisseur officiel de désinfectant pour le service de la voirie, 29 janvier 1910 et liste de commande, 2 février 1910. Archives de Paris, VONC 834.

AVIS IMPORTANT
Afin d'éviter les Substitutions & Contrefaçons
le Public devra à l'avenir le nom de

ANTISEPTIQUE Pearson
PRODUIT HYGIENIQUE
Recommandé par le *Créoline*

Le seul DÉSINFECTANT & ANTISEPTIQUE
dont l'emploi ne présente aucun danger
parce qu'il est

NI TOXIQUE, NI CAUSTIQUE, NI OXYDANT

Adresse Télégraphique: **CREOLINE-PARIS**
TÉLÉPHONE N° 434-49

Villemur & Co Succ.
40 Rue Albouy

Paris, le 29 Janvier 1910.

Monsieur l'Ingénieur
de la 6^{ème} Section,
Mairie du XVII^{ème} Arrondissement.

Demander dans quel prix et dans quel délai on livrerait 500 l. de désinfectant

200 l. de désinfectant pour le service de la voirie et 300 l. de désinfectant pour le service de la voirie

Pris 0,18 à la litre

ATA des Tr. 31/01/10

Comm. de Paris

Comm. de Paris

En présence des désastres occasionnés par l'inondation, et des conséquences qui en résulteront au point de vue de l'Hygiène, nous nous permettons, en notre qualité de fournisseurs du Service Municipal de désinfection, de la Voirie et des Egoûts, de venir vous recommander l'emploi de notre produit désinfectant et hygiénique, le "CREOLINE-ANTI SEPTIQUE-PEARSON".

Dans les circonstances actuelles, il est certain qu'après le retrait des eaux vous aurez à pratiquer la désinfection sur un grand nombre de points.

Désireux de contribuer, pour notre part, à restreindre les frais énormes que la Municipalité devra supporter, nous nous engageons à vous fournir la quantité de désinfectant qui vous sera nécessaire, en vous consentant exceptionnellement une remise proportionnée aux quantités que vous pourriez utiliser.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout ce que vous voudrez bien nous fixer, dans le but de tra

AVIS. — La dénomination CREOLINE a été reconnue comme étant la propriété exclusive de la Maison PEARSON, par arrêt de la Cour d'Appel de Paris (8 Août 1901).

Commande
le -1 FEV 1910

200 litres de Créoline
pour le service -2 FEV 1910

M. Simonneau
Marie Guil. Gu.

Bon - faire
Bon fait
le -2 FEV 1910

ATA

Arrêté préfectoral du 31 janvier 1910 où le préfet de la Seine, Justin de Sèlves, met en place les mesures d'assainissement et de désinfection à prendre dans les maisons inondées. Archives de Paris, VM91 4.

ARRÊTÉ

concernant les mesures d'assainissement et de désinfection
à prendre dans les maisons inondées

LE SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE,

Considérant que par suite de la crue de la Seine, un grand nombre de maisons de Paris ont été en tout ou en partie envahies par les eaux et qu'il importe, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre les mesures immédiates pour en assurer l'assainissement;

Vu la loi des 16-24 Août 1790;

Vu la loi des 15 Février 1902 et 7 Avril 1903, notamment l'article 3;

Vu l'instruction du Conseil Supérieur d'Hygiène de France, relative aux mesures à prendre pour l'assainissement des maisons inondées;

Vu l'urgence;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Au fur et à mesure que les eaux auront évacué les immeubles inondés, les propriétaires devront faire procéder, dans un délai de vingt-quatre heures après le retrait des eaux, à l'assainissement et à la désinfection de leurs propriétés, sauf leur recours, s'il y a lieu, contre les occupants.

Cette opération devra être exécutée progressivement dans chaque partie des immeubles au fur et à mesure du retrait des eaux.

ART. 2. — Les propriétaires devront justifier auprès de l'Architecte-Voyer de leur arrondissement de l'exécution des travaux et se soumettre, le cas échéant, à toutes les indications qui leur seront fournies tant au point de vue de l'assainissement que de la sécurité des immeubles.

ART. 3. — En cas de non-exécution et après un avis resté sans effet, il sera procédé aux travaux nécessaires aux frais, risques et périls des propriétaires.

ART. 4. — Le Directeur administratif des Travaux de Paris, le Directeur des Affaires municipales et le Directeur des Services municipaux d'architecture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin des Actes Administratifs*, au *Bulletin Municipal Officiel* et affiché dans toute l'étendue de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 31 Janvier 1910.

Signé : J. DE SELVES.

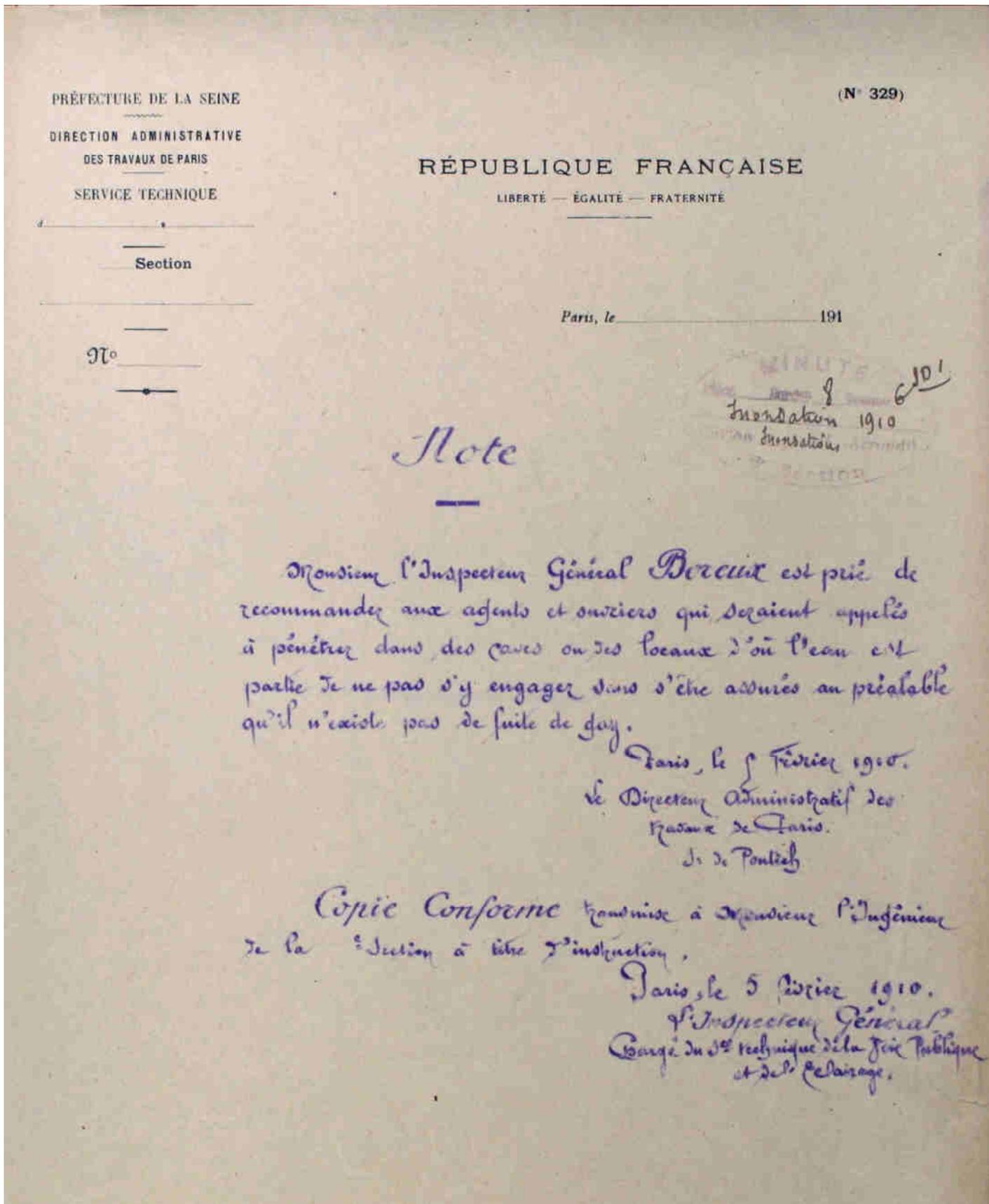
Pour ampliation :

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARMAND BERNARD.

Lors de la décrue et pendant le suivi des travaux de désinfection, les ouvriers de la ville sont parfois confrontés à de nouveaux risques dans les bâtiments visités.

Note du directeur administratif des travaux de Paris à l'inspecteur général des travaux de la 6^e section, 9 février 1910. Archives de Paris, VONC 834.



V. Médiatisation et solidarité

Événement exceptionnel, la crue attire de nombreux promeneurs. Comme un spectacle, l'inondation draine une foule de curieux et le nouveau paysage urbain attire les photographes et les peintres.

En 1910, la possession et l'utilisation d'appareils photographiques sont de plus en plus courants. Les photographes amateurs, ainsi que les professionnels, vendent leurs clichés aux journaux et aux imprimeurs de carte postale.

Il s'agit de la première catastrophe de cette envergure dont les nouveaux médias s'emparent : la presse à grand tirage, illustrée de photographies, servie par des agences de presse structurées (plusieurs quotidiens tirent alors à plus d'un million d'exemplaires), des cartes postales, des albums souvenirs, et même des films, illustrent la crue par des scènes souvent posées, mises en scène voire reconstituées pour les besoins de l'image.

L'illustration, 29 janvier 1910. Archives de Paris, PER1235 1910 (1)



La solidarité envers les sinistrés est importante pendant la crue. Elle prend rapidement une envergure nationale. Des souscriptions, lancées dans les mairies, par les journaux ou au sein de certaines corporations, font appel à la générosité de tous pour venir en aide aux sinistrés. Les associations caritatives se mobilisent aussi rapidement.

Les fonds ainsi récoltés sont souvent supérieurs à ceux que débloquent dans un premier temps les pouvoirs publics.

Cinq ans plus tard, l'expérience acquise contribuera à l'efficacité des secours lors de la Grande guerre.

Le Préfet de la Seine a reçu à l'intention des victimes des inondations :

- 5,000 francs de la Société anonyme des hauts fourneaux de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle);
- 3,000 francs d'un Américain ami de la France;
- 1,000 francs de la ville de Saint-Malo;
- 295 francs des ouvrières du Service des casseries de la raffinerie Say;
- 10 francs de la Société des anciens combattants de Thouars;

Extrait du Bulletin municipal officiel, 5 février 1910. Archives de Paris, D3K3 70.

Affichage municipal, avis de souscription pour les sinistrés, mairie du 9^e arrondissement, 28 janvier 1910. Archives de Paris, ATLAS 194.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Ville de Paris. — Mairie du IX^e Arrondissement

**POUR LES VICTIMES
DES INONDATIONS**

En raison des événements douloureux qui atteignent une partie de la population parisienne, la Municipalité du IX^e Arrondissement adresse un pressant appel à la solidarité de tous pour venir en aide aux malheureux sinistrés. A cet effet une souscription publique est ouverte à la Mairie, 6, rue Drouot. (Les fonds sont reçus au Bureau de la Caisse, rez-de-chaussée, à droite.)

Les Adjoints, Paris, le 28 Janvier 1910. Le Maire du IX^e Arrondissement.

CHARLES BERNARD * o. l., LOUIS BINOCHÉ * o. l., EUGÈNE DESTROELS, o. l.
FREDERIC ROUX, o. l. B., LUCIEN SAUPHAR *

MARCEL DOURGNON * o. l.

2007-1-10. — Paris. — Imp. DEMERLE et C^o, rue de Valenciennes, 2, à c. t. bis. — 100 ex., papier 10 l.

VI. Le rapport Picard et les premiers travaux

Le décret du 9 février 1910 institue la commission des inondations chargée d'étudier les causes de cette catastrophe et les moyens « propres à empêcher le retour de pareilles calamités, ou tout au moins d'en diminuer l'intensité ».

Le président nomme à la tête de cette commission Alfred Picard, membre de l'académie des Sciences et du conseil d'état et ancien ministre de la Marine. Elle est composée des différents acteurs qui ont eu à agir durant la crue :

- des politiques : le préfet de la Seine, le préfet de police, le président du Sénat, le président du conseil municipal et des représentants du ministère de l'Intérieur, des travaux publics et de l'agriculture (eaux et forêts) ;

- des responsables de l'accueil et de l'aide aux sinistrés : le directeur de l'Assistance publique, le directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au ministère de l'Intérieur ;

- des ingénieurs des services hydrauliques : président de la commission de l'annonce des crues ;

- des ingénieurs des services techniques de la Préfecture et de la Ville : navigation, éclairage, voirie, transports, travaux, assainissements ;

- des ingénieurs des ponts et chaussées des différents services préfectoraux ;

- des membres de l'Académie des sciences (météorologie, minéralogie, etc.).

Décret de constitution de la commission des inondations, 9 février 1910, rapport de la commission Picard, 1910. Archives de Paris, 18Eb 36.

DÉCRET.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'intérieur et des cultes,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Il est institué, auprès du Ministère de l'intérieur, une commission chargée de rechercher les causes des inondations récentes et de leur soudaineté, d'étudier et de proposer les moyens propres à empêcher le retour de pareilles calamités ou, tout au moins, à en diminuer l'intensité, ainsi que toutes mesures susceptibles d'assurer, en cas d'inondation, le fonctionnement normal des services publics.

ART. 2.

Cette commission sera présidée par M. ALFRED PICARD, président de section au Conseil d'État, membre de l'Académie des sciences.

Elle comprendra, en outre, les membres ci-après désignés :

MM. CORDELET, vice-président du Sénat;

ANTOINE PERRIER, vice-président du Sénat;

CLÉMENTEL, vice-président de la Chambre des députés;

ÉTIENNE, vice-président de la Chambre des députés;

Le rapport de la commission préconise un certain nombre de mesures et de travaux qui, en raison de la guerre ne sont pas tous mis en œuvre immédiatement. Mais suite à une nouvelle crue en 1954, de nombreux travaux sont entrepris :

- construction de barrages réservoirs en amont ;
- surélévation des parapets sur les quais ;
- approfondissement du lit de la Seine ;
- reconstruction de certains ponts gênant l'écoulement de l'eau lors de crue ;
- installations de stations de pompages ;

- suppression de l'écluse et du barrage du pont de la monnaie.

Plus généralement, des dispositifs de sécurité sont prévus :

- installation de cheminées sur les bouches d'égouts ;
- stockage de passerelles pour la circulation prêtes à être montées ;
- convention avec le ministère de la Marine et de l'Armée pour le déploiement de soldats spécialisés.

Commission « protection de Paris contre les inondations », travaux exécutés par le service de la navigation, 1912. Archives de Paris, VM91 4.

VILLE PARIS
ARCHIVES

PROTECTION DE PARIS contre les INONDATIONS.

Protection locale.

Quais de PARIS.

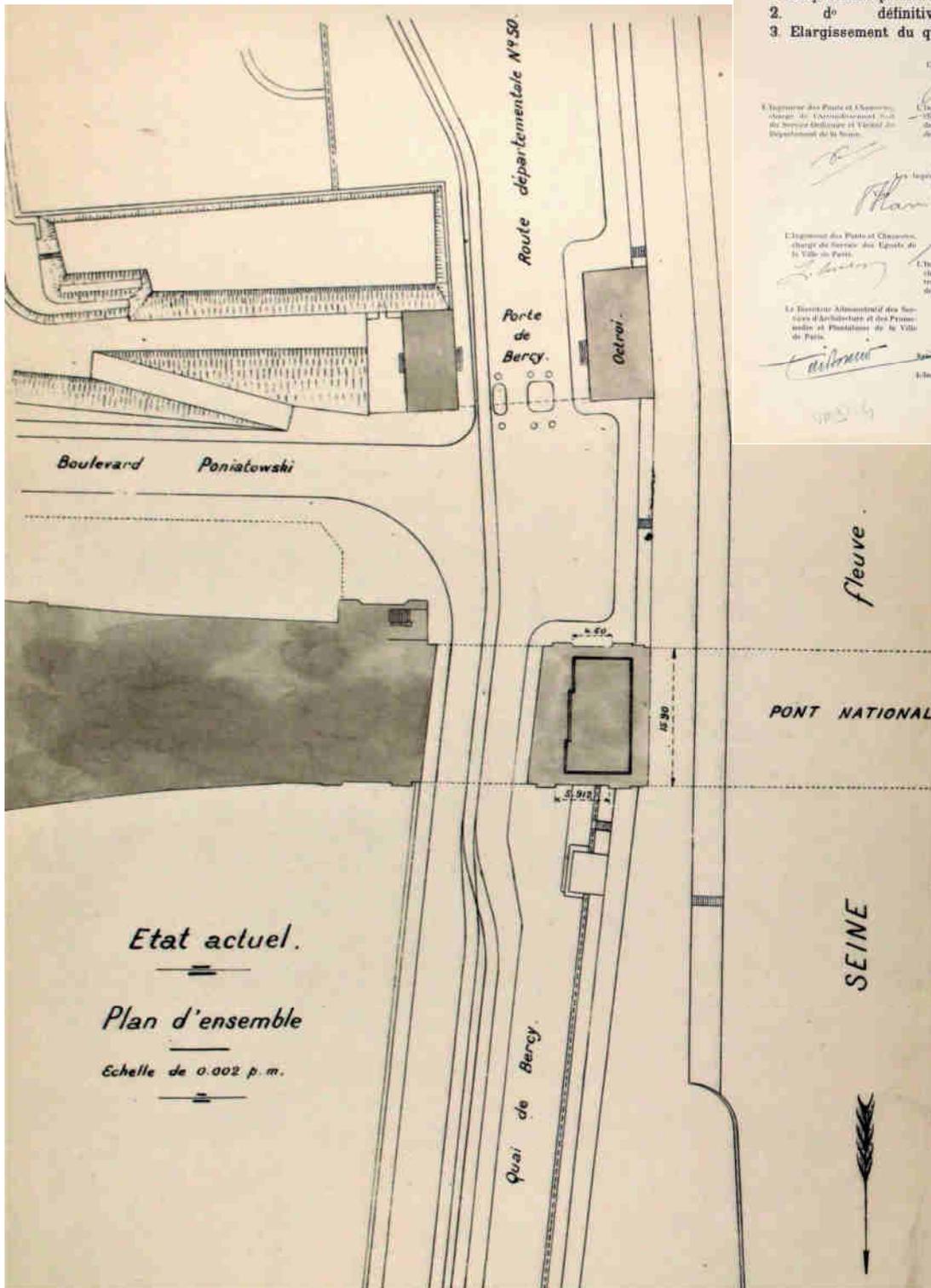
Travaux exécutés par le Service de la Navigation ⁽¹⁾

Énumération des travaux.	Date d'exécution	Montant de la dépense.
<u>Quai de la Rapée.</u> Construction d'un parapet en pierre de taille sur toute la longueur du quai.	1910-1911	172.000 Frs dont moitié à la charge de l'Etat.
<u>Quai d'Austerlitz</u> Remplacement, sur 260m. du garde-corps métallique par un parapet en pierre de taille.		
<u>Quai de la Conférence</u> Reconstruction du parapet en pierre de taille, enlevé pour les besoins de l'Exposition de 1900.		
<u>Quai d'Anjou. Pointe amont de l'île St Louis. Quai des Tuileries. Quai de la Conférence. Quai Debilly.</u> Exhaussement des parapets.	1910-1911	290.000 Frs dont moitié à la charge de l'Etat.
<u>Quai de la Rapée</u> <u>Quai du Louvre. Quai de Passy.</u> Construction de barrages mobiles.		

(1) pages 126 et 127 du rapport Picard.
 Les travaux prévus dans ce rapport pour les quais de Bercy, de la Gare, d'Orsay et de Grenelle ont été exécutés par le Service de la Voie publique.

Reconstruction de certains ponts gênant l'écoulement de l'eau

Services techniques de la voie publique et de l'éclairage, mise en état de défense contre les inondations de porte de Bercy et de la partie basse du quai de Bercy, 15 décembre 1913. Archives de Paris, VM91 4.



SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE L'ÉCLAIRAGE
1^{re} Section

TRAVAUX DE DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS
Mise en état de défense contre les inondations de la
Porte de Bercy et de la partie basse du Quai de Bercy.

PROGÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE AU 1^{er} DEGRÉ
ouverte le 20 Septembre 1913 et close le 15 Déc 1913

DESSINS ANNEXÉS
BORDEREAU

1. Dispositions primitives. Plan, profil en long et coupes.
2. d^e définitives d^e
3. Elargissement du quai de Bercy, sous le pont National.

Le Chef de Section
Chef du Service de Paris (Nord).

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
chargé de l'entretien et de la
direction des Travaux de la Seine
(Département de la Seine).

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
chargé du Service de la Navigation
de la Seine (2^e Arrondissement) et
des Ponts de Paris.

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
chargé des Travaux de la Seine
chargé du Service de la Distribution
des Eaux de la Ville de Paris.

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
chargé de la 1^{re} Section du Service
technique de la Seine (Paris) et
de l'Éclairage de la Ville de Paris.

Le Directeur Adjoint des Services
d'Architecture et des Projets
méditerranéens et Phéniciens de la Ville
de Paris.

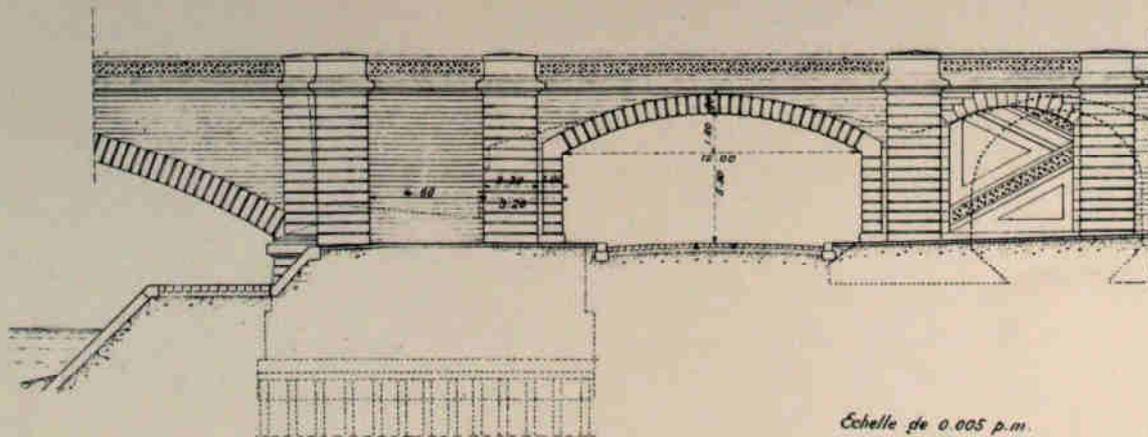
Le Directeur des Ponts, Écluses
et Ouvrages de Paris.

Le Directeur des Travaux de la Seine
chargé de la 1^{re} Section.

L'Ingénieur en Chef des Services.

Etat actuel.

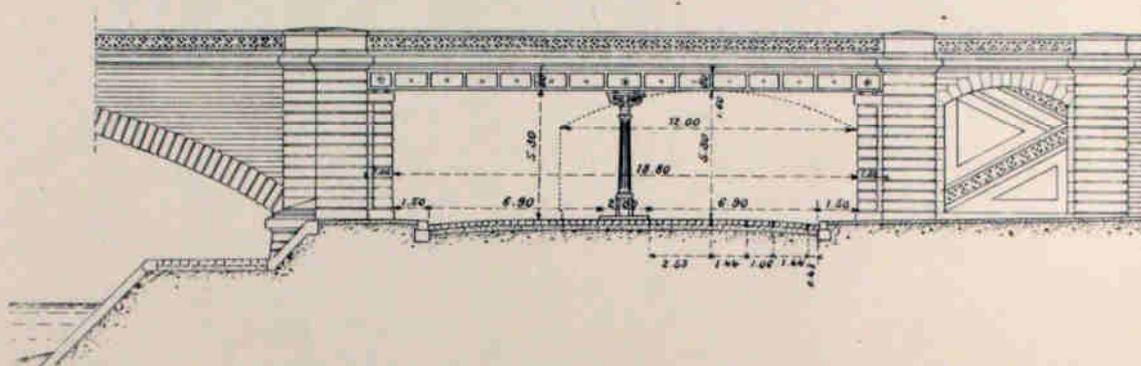
Tête amont de la culée rive droite du pont National.



Echelle de 0.005 p.m.

Etat projeté

1^{ère} Solution



Suppression du barrage-écluse de la Monnaie

Si la circulation sur le grand bras de la Seine au niveau des îles de la Cité et Saint-Louis est plus aisée, celle sur le petit bras, réservée au trafic montant, n'est pas praticable toute l'année.

Un barrage-écluse est mis en service face à l'hôtel de la Monnaie en 1838 pour aider les bateaux à remonter la Seine en toute saison. Il relève le plan d'eau d'un mètre.

Complètement immergé lors de la crue de 1910, ce barrage-écluse se révèle être une entrave à l'écoulement de l'eau en cas de catastrophe.

Par conséquent, le syndicat de la batellerie demande sa suppression qui sera terminée en 1923.



Le barrage-écluse de la Monnaie, carte postale, 1900.

Archives de Paris, 8Fi 11.

LE SYNDICAT DE LA BATELLERIE émet les idées que la connaissance approfondie de la Seine a inspirées à ceux qui font un usage journalier du cours d'eau.

Il estime que la crue 1910 a été désastreuse parce que des obstacles se sont opposés au passage des eaux, savoir :

Les anciens ponts de Paris, pont de la Tournelle, pont Notre-Dame, pont de l'Archevêché, pont au Change, pont de l'Alma, ponts de Choisy-le-Roi, de Corbeil, de Melun, de Sèvres et de Saint-Cloud;

Le barrage de la Monnaie;

L'étranglement du lit au droit de l'île de la Cité.

Les bâtiments construits sur les berges et matériaux déposés sur les ports;

Les digues construites en amont de Paris;

Les empiétements du chemin de fer de P.-L.-M. à Villeneuve-Saint-Georges, et du Paris-Orléans à Choisy-le-Roi.

Il propose, en conséquence, la réfection des ponts ci-après :

Pont Notre-Dame;

Pont de l'Archevêché;

Pont au Change;

Pont de la Tournelle;

Pont de l'Alma;

Pont de Sèvres;

Pont de Saint-Cloud;

Pont de Choisy-le-Roi;

Pont de Corbeil;

Pont de Melun;

La suppression du barrage de la Monnaie et l'élargissement du petit bras de la Cité;

La suppression du marché aux pommes, des magasins établis sur les ports et la mise à jour des parois amont et aval des docks d'Austerlitz;

La défense de laisser stationner trop longtemps les marchandises sur les ports;

La suppression des digues entre les ponts de Choisy-le-Roi et d'Ivry;

L'élargissement du fleuve à Villeneuve-Saint-Georges, en draguant le chemin de halage rive gauche.

Rapport de la commission des inondations, février 1910.

Archives de Paris, 18Eb 36.

Construction de réservoirs en amont et sur les affluents de la Seine

Après la crue de 1924, le ministère des Travaux publics lance un vaste chantier pour l'aménagement, en amont de Paris, de quatre grands lacs artificiels. Mis en service pendant la période 1950-1990, ils sont actuellement gérés par l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) dont la Ville de Paris est membre.

Ces barrages réservoirs permettent la régulation du débit de la Seine et de la Marne. Ainsi, en cas de crue, l'eau des rivières est prélevée pour en limiter l'amplitude puis restituée progressivement au fleuve. On estime aujourd'hui que ces barrages permettraient, dans le cas d'une crue de type 1910, de diminuer d'environ 70

Circulaire interdépartementale des services de protection contre les inondations, 1967.

Archives de Paris, PEROTIN/1021/77/1 15.

XV. — BARRAGES-RÉSERVOIRS.

Parmi les biens de l'ancien Département de la Seine auxquels a été reconnu un intérêt interdépartemental par le décret 67-791 du 11 septembre 1967 pris en application de l'art. 13, alinéa 3 de la loi du 10 juillet 1964, se trouvent les barrages-réservoirs, régulateurs du débit de la Seine.

I. — BUT ET ORIGINE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le rôle des barrages-réservoirs est de régulariser les rivières qui les alimentent en recueillant les eaux excédentaires de celles-ci en période de pluie et en leur restituant la réserve ainsi constituée en saison sèche.

Ces ouvrages assurent ainsi un double service en permettant, l'hiver, de diminuer les crues et, l'été, de renforcer les débits d'étiage.

L'idée de leur construction est ancienne. En 1824 elle fut proposée par l'inspecteur général des Ponts et chaussées Poiré puis, par la suite, reprise par l'ingénieur Chanoine.

Belgrand s'y intéressa dès 1846 et préconisa d'en établir dans le Morvan pour des raisons d'économie, le terrain moins fertile y étant moins cher.

Après la crue de 1910, une commission fut créée par décret du 9 février 1910 pour examiner les causes de la crue et rechercher les moyens d'empêcher de nouveaux dégâts.

Présidée par le conseiller d'Etat Picard elle préconisa des mesures de protection qui, exécutées surtout sur le plan local, donnèrent déjà d'appréciables résultats lors de la crue de 1924.

Passerelles de circulation

Note de M. Boreux, inspecteur général chargé du service technique de la voie publique et de l'éclairage à M. Bret, ingénieur de la 6e section, 29 août 1910. Archives de Paris, VONC 834.

29 AOUT 1910

5 Septembre N° 6901

Republique Française

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

DIRECTION ADMINISTRATIVE
DES
TRAVAUX DE PARIS

MINUTE
Bureau 1
Inondations (Aff. div.)
Inondations - Arrond.

Préfecture du Département de la Seine

Note
pour Monsieur l'Ingénieur de la 6^e Section

*M. Boreux
H. 5 et 7
Cui com. cours
Je rejoins à chacune
des questions en ce qui
concerne son service
le 7 à 8
plus tard
20/8/10*

Je prie Monsieur l'Ingénieur de la 6^e Section de vouloir bien me fournir avant le 8 Septembre prochain les renseignements suivants qui me sont nécessaires pour étudier contradictoirement avec la Préfecture de Police les mesures à prendre en cas où des inondations semblables à celles de Janvier 1910 viendraient à se reproduire.

A. Passerelles de circulation publique.

- 1^o Dans quelles voies ont été établies en 1910 des passerelles de circulation publique c'est-à-dire des passerelles reliant entre eux deux ou plusieurs tronçons de rues ?
- 2^o Ces passerelles se sont elles trouvées suffisantes comme longueur, largeur et hauteur ?
- 3^o Parmi les rues inondées où la circulation publique s'en trouve interrompue en 1910, quelles sont celles où il y aurait, si les mêmes circonstances se reproduisaient un intérêt majeur à établir des passerelles affectées à la circulation publique ?

B. Passerelles desservant les immeubles

- 1^o Dans quelles voies ont été établies en 1910 des passerelles desservant des immeubles ?
- 2^o Ces passerelles se sont elles trouvées suffisantes comme longueur, largeur et hauteur ?
- 3^o Parmi les immeubles qui n'étaient pas accessibles par des passerelles en 1910, quels sont ceux qu'il y aurait un intérêt majeur à rendre ainsi accessibles si les mêmes circonstances se reproduisaient ?
- 4^o Quels sont en outre ceux de ces immeubles qui ont une importance assez considérable pour qu'il pût convenir de prolonger les passerelles à l'intérieur de leurs cours ou passages ?

Paris, le 29 Août 1910
L'Inspecteur Général chargé du Service
Technique de la Voie Publique et de l'Éclairage.

Boreux

Copie conforme délivrée
Monsieur le 23.8.10 5^e de M. Bret
Réponse à chacune des questions en ce qui concerne
Paris, le 5 Septembre 1910 au sein de
l'Ingénieur de la 6^e Section.

Recours aux soldats pontonniers du génie

Note du directeur du cabinet du préfet de la Seine à l'inspecteur général chargé du service technique de la voie publique et de l'éclairage et à l'ingénieur de la 6^e section, 17 novembre 1910. Archives de Paris, VONC 834.

17 Novembre 1910

Note

Suivant instruction de M. le Préfet, le soussigné a l'honneur d'informer M. le Directeur des Travaux que les réquisitions de soldats du Génie et de Pontonniers nécessaires à l'établissement de passerelles en cas de crue devront être adressées à l'autorité militaire par les soins de la Préfecture de la Seine (Cabinet du Préfet).

Il le prie de vouloir bien porter cette décision à la connaissance des services techniques intéressés.

Le Directeur du Cabinet
Signé : Piette

Pour copie conforme adressée à M^e l'Ingénieur de la 6^e Section
à titre d'instruction

Paris le 17 Novembre 1910
L'Inspecteur G^{al}
Signé : Boreux

Copie conforme délivrée à Monsieur ~~Poincaré~~ ^{Hauf} 6^e
S/Ingénieur Conducteur

Paris le 18 Novembre 1910
L'Ingénieur de la 6^e Section

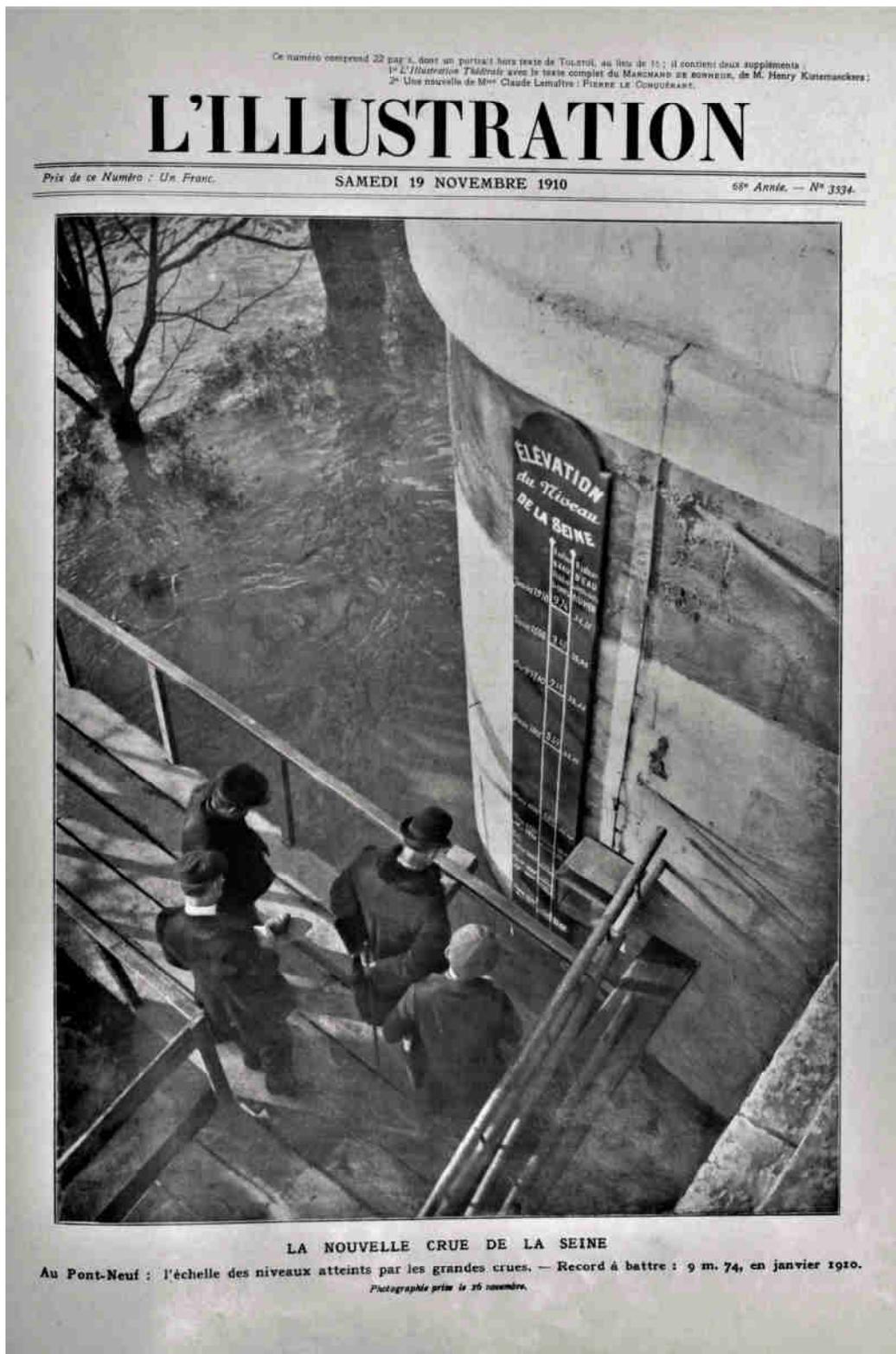
[Signature]

VII. Échelles, repères et mémoire de la crue de 1910

La plus ancienne échelle de mesure des crues à Paris est située au pont de la Tournelle, entre l'île Saint-Louis et le quai de la Tournelle. Son niveau zéro correspond à celui des plus basses eaux de la Seine en 1719. Après la crue de janvier 1910, le pont est transformé.

L'échelle relative actuelle se situe sur le pont d'Austerlitz. Le niveau zéro de cette échelle a été fixé à 25,92m NGF-IGN69 (Niveau Général de la France établi en 1969 et dont le zéro est déterminé par le marégraphe de Marseille).

L'illustration, 19 novembre 1910. Archives de Paris, PER1235 1910 (2).



Échelle de mesure et repère de crue 1910, pont Notre-Dame, 2015.



Les repères de crue sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau. Ils se présentent sous différentes formes (trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique). Ils sont installés dans les communes exposées aux crues et sont visibles depuis la voie publique.

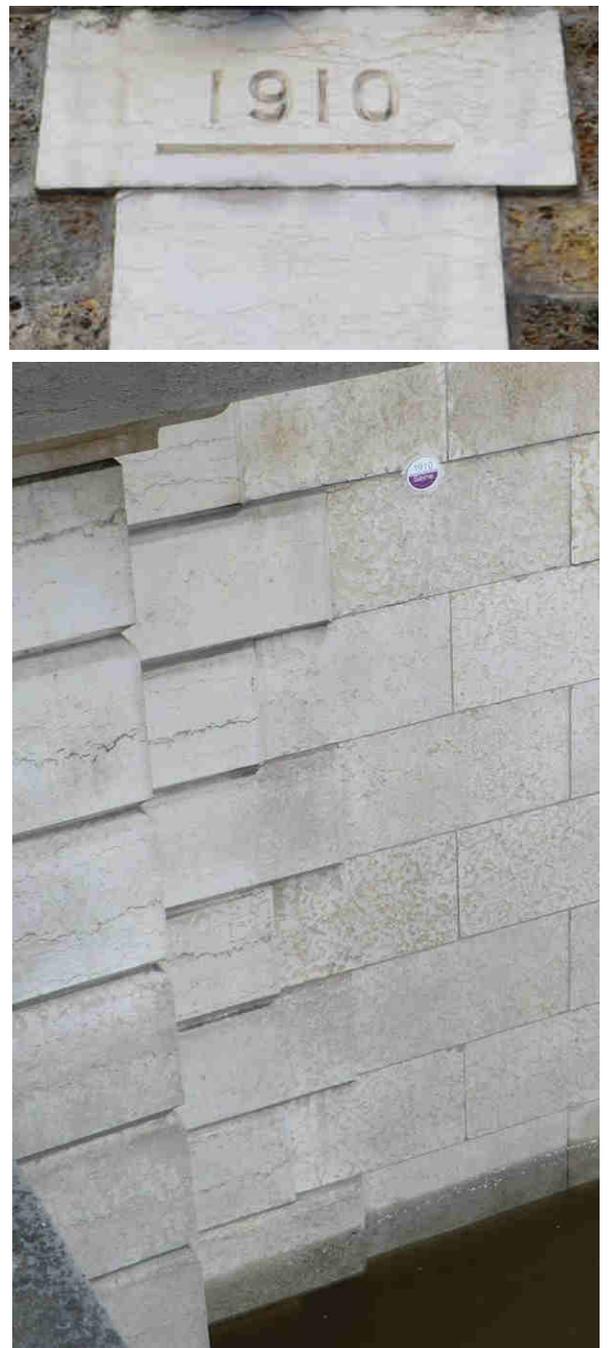
Leur installation est inscrite dans la loi « risques » du 30 juillet 2003 (article L563-3) ainsi que dans le décret du 24 mars 2005 relatif au code de l'environnement :

« Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères. »

Repère de crue, rue des Ursins, 2015.



Repères de crue, pont au Double, 2015.



VIII. Bibliographie

Ouvrages disponibles à la bibliothèque historique des Archives de Paris (les cotes à commander sont précisées en gras).

Histoire des inondations

- « Les Inondations de Paris du VI^e au XX^e siècle », *La Géographie* (bulletin de la Société de Géographie), 23/2, fév. 1911, p. 81-100. **Br. 802**
- François Beaudouin, *Paris/Seine : ville fluviale : son histoire des origines à nos jours*, Paris, Éd. de La Martinière, 1993. **4° 850**
- Charlotte Lacour-Veyranne, *Les colères de la Seine*, catalogue d'exposition, Paris, Musée Carnavalet (été 1992), Paris, Paris-Musées, 1994. **8° 2264**
- Cécile Renaudin, *Les grandes catastrophes à Paris*, Archives & culture, 2009. **8° 4955**

XVII^e-XVIII^e siècle

- « Mémoire sur l'inondation de la Seine à Paris au mois de décembre 1740, comparée aux inondations précédentes ; avec des remarques sur l'élévation du sol de cette ville », *Mémoires de littérature*, 17, s.d. [1741], p. 675-708. **5Eb 123**
- *État des crues à Paris de 1732 à 1766 observées à l'échelle du pont de la Tournelle*, s.l., s.d. [ca 1767]. **4° 1637**
- « La crue de Janvier 1677 à Paris », *Annales de géographie*, 1910, p. 343-349. **Br. 815**

XIX^e siècle

- Nicolas-M. Maire, *Atlas administratif de la ville de Paris*, Paris, 1821, Lottin de S.-Germain. Voir pl. 7 : « Plan de l'inondation de Paris telle qu'elle a eu lieu en janvier 1802 ». **1Gb 12**
- Bralle, *Précis des faits et observations relatifs à l'inondation qui a eu lieu dans Paris, en frimaire et en nivôse de l'an X...*, Paris, Bertrand-Pottier, an XI [1803]. **4Eb 47**
- Charles Lambert, *Paris tel qu'il a été, tel qu'il est et tel qu'il sera dans dix ans, avec une notice chronologique des principales inondations qui y ont eu lieu depuis Clovis jusqu'à nos jours et les moyens de l'en préserver par un canal de dérivation*, Paris, A.-G. Debray, 1808. **2Eb 227**
- Ch. Lefébure de Fourcy, G. Lemoine, H. Heude, *Bassin de la Seine : règlements et instructions concernant l'annonce des crues et l'étude du régime des rivières*, Paris, Imprimerie nationale, 1885. **5Eb 87**

XX^e siècle

- *Projet Chabal* [Projet de régularisation du débit de la Seine], Nîmes, Impr. coopérative « La Laborieuse », 1929. **4° 2150**
- R. Giguet, *Défense contre les inondations : consignes du service ordinaire et vicinal*, Paris, 1943. **4° 2117**
- J. Lapédie, *Défense contre les inondations : consignes du service ordinaire et vicinal*, Paris, Imprimerie Administrative centrale, 1955. **4° 2033**
- *Aménagement du bassin de la Seine, barrage-réservoir Aube, enquête de défense contre les eaux : documents généraux, dossier technique, étude impact*, Paris, Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine, 1978. **6Db 121**

Crue de 1910

- *Inondations de janvier 1910 : Paris et ses environs*, Paris, A Taride, 1910. **1Gb 166 3 et 4**
- *L'inondation de Paris et de ses environs 1910*, Paris, Artistic Editions, 1910. **4Eb 48**
- *Les pierres de Paris*, Paris, Flammarion, s.d. [ca 1910]. **2Eb 40**
- *Paris inondé : La crue de Janvier 1910 : Introduction historique et notes sur la récente inondation*, Paris, Ch. Eggimann, 1910. **4Eb 132**
- *Rapports et documents divers : 1910*, Paris, Imprimerie nationale, 1910. **18Eb 36**
- Recueil comprenant 10 coupures de presse non datées et non signées sur les inondations de Paris en 1910, [Lieux divers], [éd. divers], [1910]. **BR 792**
- R. de Rautlin de la Roy, « Les inondations de Paris et les moyens d'y porter remède », *Revue des Questions Coloniales et Maritimes*, 1910. **5Eb 120**
- Marc Ambroise-Rendu, *1910, Paris inondé*, Paris, Hervas, 1996. **8° 2733** et **Usuel Jh 53**
- Patrice de Moncan, *Paris inondé : la grande crue de 1910*, Paris, Les Éditions du Mécène, 2009. **8° 5045**
- Juliette Nunez, « La gestion publique de l'inondation de 1910 : acteurs institutionnels, modalités d'interventions, interférences d'attributions : ce que révèlent les Archives de Paris », *Pour mémoire : revue du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer*, 2010, n°8, p. 129-151. **8° 5329**

IX. Sources aux Archives de Paris

Plusieurs fonds conservés aux Archives de Paris sont utiles pour trouver des documents historiques originaux traitant de la crue de 1910. En voici une courte sélection non exhaustive.

- Dans la série VONC (travaux de voirie), le classement reprend celui des services administratifs et techniques des travaux de Paris tels qu'ils ont été créés en 1897 à la mort d'Adolphe Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris.

Dans la section des services de la voie publique, de l'éclairage, des eaux et des égouts, se trouvent ainsi des dossiers relatifs à la crue de la Seine en 1910 et la mise en place des moyens de défense (cartons 826, 834 et 1625 notamment, mais il s'agit essentiellement de documents de la 6^e section—16^e arrondissement).

- Dans la série VM (construction et entretien des bâtiments publics municipaux), la carton VM91 4 est consacré aux travaux de défense contre les inondations.

- La série D3S4, cartons 1 à 41 (service de la navigation de la préfecture de la Seine), permet de visualiser à travers les affaires générales de prévention, estimation des dommages et travaux, les crues et inondations de la Seine, de la Marne et de leurs affluents, de 1869 à 1915.

- Dans la série 1602W (travaux effectués sur et sous la voie publique par les anciennes sections Centre et Est de la voirie), les cartons 65-66 comprennent des compte-rendu journaliers, bulletins d'annonce de crues, rapports, évaluation des dépenses, attribution de distinctions honorifiques au personnel, des documents relatifs aux travaux de défense (plans de campagne et pose de canalisations), à la démolition de l'usine de fabrication des pavés de bois, ainsi que des documents iconographiques (dessins, croquis, affiches, graphiques).

En complément, les cartons 67 à 69 contiennent des documents relatifs aux travaux de défense contre les inondations (1910-1920), en particulier dans les entrepôts de Bercy.

- Dans la série 2276W (travaux réalisés par les services centraux de la direction chargée de la voirie), les cartons 92 à 97 comportent des documents sur les défenses contre les inondations (travaux de 1910 à 1955).

- Dans la série 3542W (archives du service de la navigation de la Seine), le carton 38 est consacré au barrage et écluse du bras de la Monnaie.

- Dans les collections iconographiques, les cartes postales (album 8Fi 11) et quelques photographies : 11Fi 1018, 1559-1580, 2250 et 2381-2427.

Des sites officiels permettent de lier la crue de 1910 avec les préconisations actuelles :

- Le site de la ville de Paris (précautions des habitants en zone inondable en cas de crue) : www.paris.fr
- La direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- La préfecture de police (plan Orsec) : www.prefecturedepolice.fr
- Information sur les risques majeurs : www.risquesmajeurs.fr
- Le pavillon de l'eau : www.eaudeparis.fr
- Alertes crues de Météo France : www.vigicrues.gouv.fr
- Base de données historiques sur les inondations : www.bdhi.fr
- Simulation des risques locaux : www.georisques.gouv.fr
- L'institution interdépartementale des Barrages-réservoirs du Bassin de la Seine : www.seinegrandslacs.fr

Sites évoquant la crue de 1910

- Association « la Seine en partage » qui propose de nombreux documents à télécharger : www.seineenpartage.fr
- Albums de la crue : <http://www.lefigaro.fr/assets/crue-siecle-paris/>
- Dossier de presse de l'exposition « Paris inondé » de la BHVP : www.paris-bibliotheques.org/wp-content/uploads/2012/11/DP-paris-inonde-1910.pdf
- Dossier pédagogique du réseau Canopé : <http://www.reseau-canope.fr/tdc/tous-les-numeros/paris-inonde.html>
- Académie de Rouen pour la commémoration de la crue de 1910 : http://rme.ac-rouen.fr/crue_seine_1910_2010.htm
- L'histoire par l'image : <https://www.histoire-image.org/etudes/souvenir-inondations-paris-1910>
- De nombreux documents numérisés sont visibles sur le site Gallica.fr. On en trouve aussi sur le site www.parisenimages.fr.